



Rapport pour Séance du Conseil Communal du 10 mars 2026

Commission de Gestion et Finances

Rapport sur préavis Municipalité N° 37/2026

Rénovation des chemins AF

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

La Commission de Gestion et Finances représentée par Madame Oulevay Nicole, Messieurs Viquerat Jean-Michel, Schwab Daniel et Agassis Olivier, s'est réunie le 10 février 2026 en salle de municipalité. La Commission remercie Monsieur Salzmann Thierry, Syndic, ainsi que Messieurs Burnand Julien et Agassis Pascal, Municipaux, pour leur présence ainsi que pour leurs explications.

La Commission, composée de Mesdames Oulevay Nicole, Besuchet Christel et Messieurs Viquerat Jean-Michel, Agassis Olivier et Schwab Daniel, a siégé le 3 mars 2026.

La Commission soutient le projet de refaire les chemins qui sont dangereux à la circulation.

La Commission s'est questionnée sur le bien-fondé de refaire une partie des chemins en enrobé plutôt qu'en gravelé et a souhaité comparer les prix des différents matériaux ainsi que les subventions octroyées.

Après renseignements reçus du bureau d'ingénieur JaquierPointet, il en ressort que :

- « Le montant de la subvention en cas de réfection de chemin en dur est défini dans le PDAF à 54% (pour un intérêt agricole à 100%, ce qui est le cas ici).
- Le coût au mètre linéaire pour la réfection d'un chemin béton en enrobé est de CHF ~362./m, alors que la réfection d'un chemin bétonné en gravelé est de CHF ~325.-/m.
- Avec la subvention, la réfection de béton à enrobé revient à CHF 362 – 54% = CHF ~166.5.-/m pour la Commune
- Avec la solution de réfection en gravelé, cela revient à CHF 325 – CHF 40 = CHF ~285.-/m pour la Commune
- De plus, la réfection de chemin en gravelé nécessite un entretien courant, tous les 1 à 2 année, avec correction des nids de poules et de la planéité, coût qui ne serait pas subventionnable. En résumé, l'ouvrage coûterait beaucoup plus cher sur le long terme. »

La Commission soutient donc le projet de la Municipalité quant au matériau choisi.

Suite à la rentrée des soumissions, le montant total de CHF 1'473'000.- permet d'inclure les travaux de réfection du chemin de la gare jusqu'au restaurant des Peupliers. La Commission soutient cette initiative, ce chemin étant fortement utilisé par les enfants et clients du restaurant.

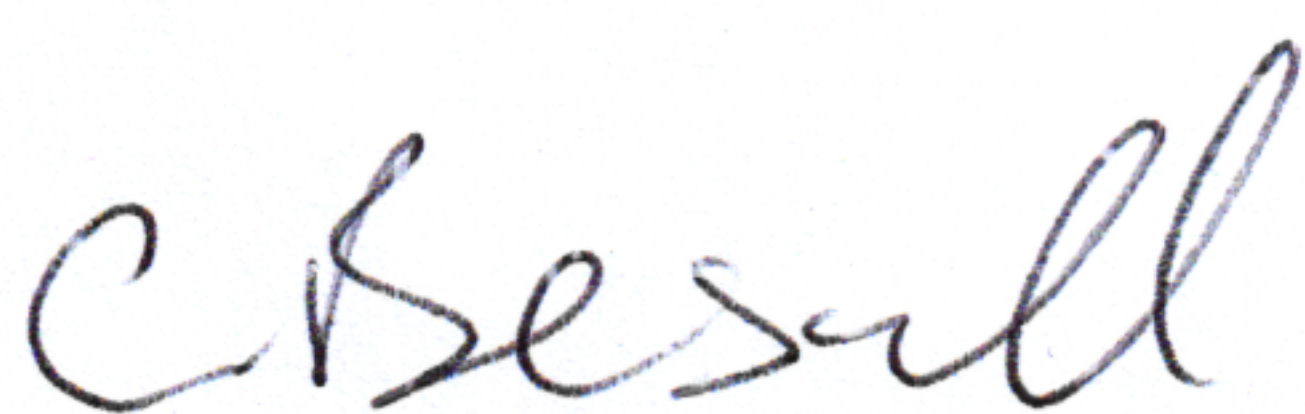
D'autre part, le préavis mentionne la dissolution du compte 1401.20 d'un montant de CHF 88'321.20. Il correspond à une participation des personnes ayant dégradé le chemin.

La Commission se réjouit de l'entrée en vigueur d'un futur règlement communal sur l'entretien des chemins communaux.

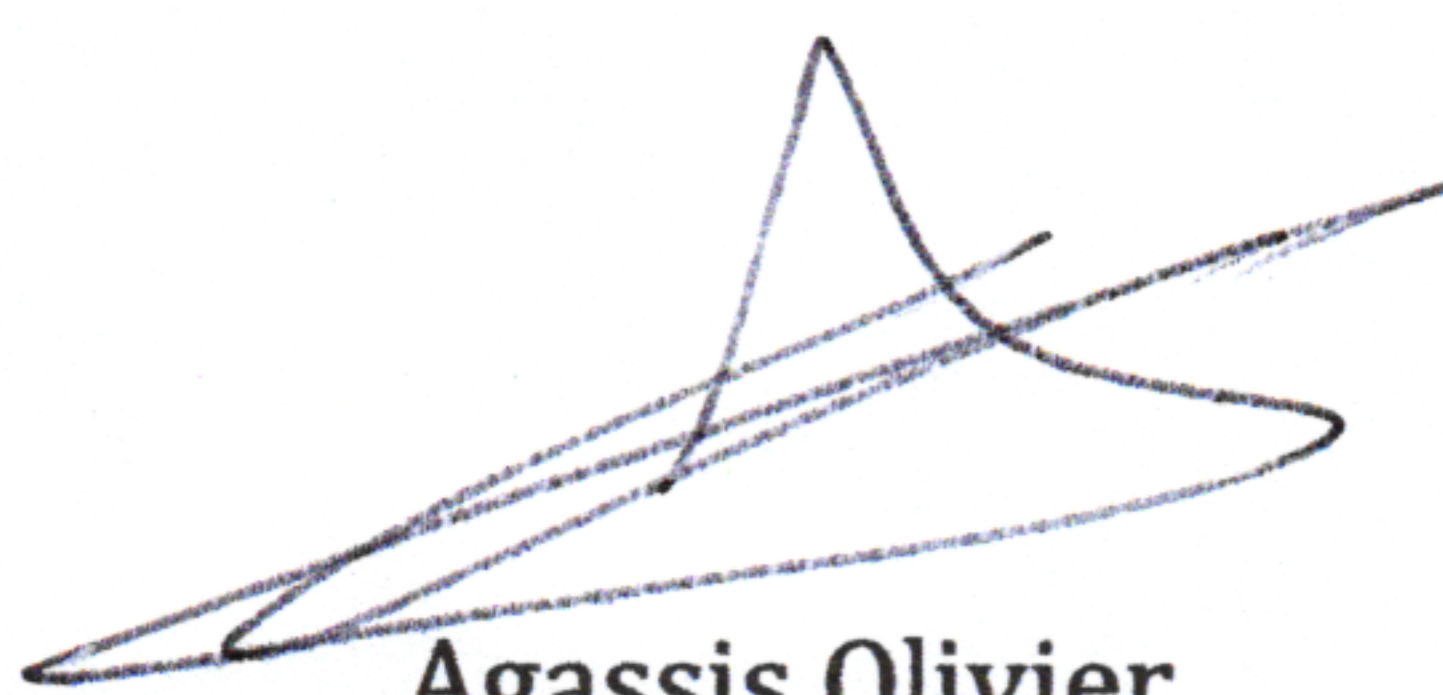
En conclusion la Commission Gestion et Finances propose d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Bavois, le 3 mars 2026

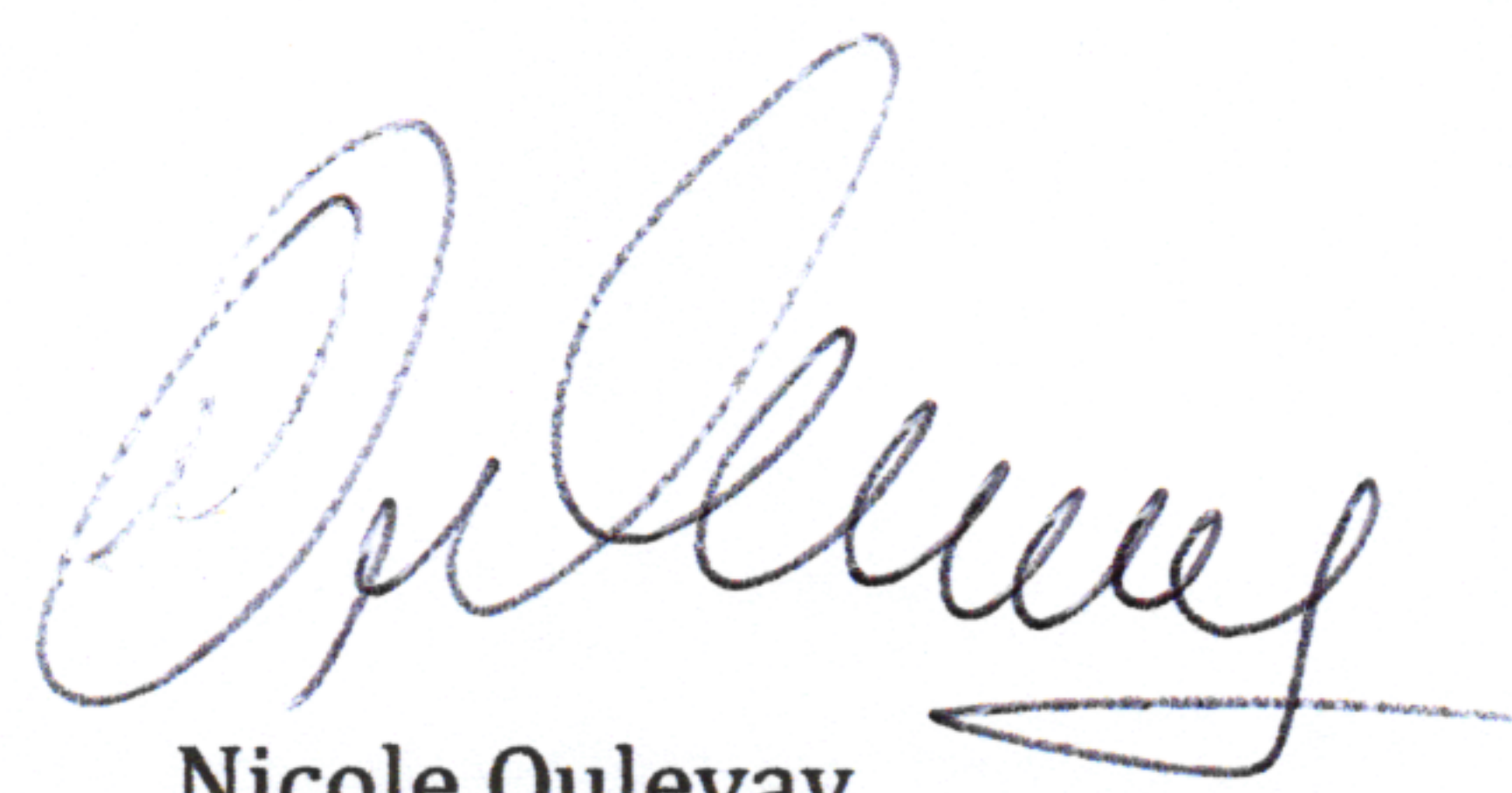
Pour la Commission Gestion et Finances



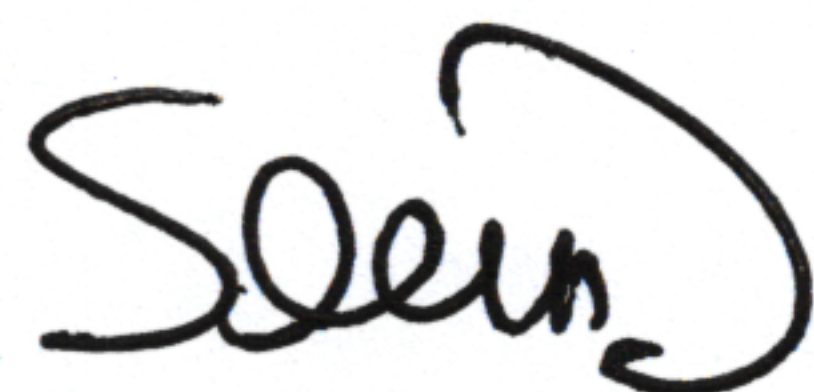
Besuchet Christel



Agassis Olivier



Nicole Oulevay



Schwab Daniel

Viquerat Jean-Michel

